



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet : Construction d'un Programme Mixte sur le site de l'ancien collège César Lemaître

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SNC Altarea Cogedim Régions et SAS Edifides au nom et pour le compte de la SCCV "Vernon César Lemaître" en cours de création

N° SIRET

Raison sociale

Type de société (SA, SCI...)

8 1 0 8 4 7 9 0 5 0 0 0 3 3 SNC

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

de Lagarde

Alexandre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement Travaux et constructions qui créent une surface de plancher sup ou égale à 10 000 m2	La surface plancher prévisionnelle est de 11 320 m2

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la création d'un Programme mixte sur le site de l'ancien collège César Lemaître. Ce projet comprend un sous-sol (environ 153 places de stationnement, locaux techniques, rampe d'accès, chaufferie gaz et local PAC). Il se compose de 3 entités

-- Entité 01 : Au Nord, à l'angle de la rue de Mai et Saint Lazare, un immeuble de logements collectif. Ce bâtiment adopte une forme de gradins vis à vis de la maison située sur la parcelle voisine XK41 (limite séparative, distance de 5,20 m).

- Entité 02 : Au cœur se trouve un bâtiment d'habitations collectives divisé en 4 cages d'escaliers. 3 des cages sont dédiées à du logement en accession (Hall A, B et C) et la dernière en résidence pour personnes à mobilité réduite (Hall E). Le Hall B dessert 3 logements destinés à recevoir une colocation de seniors. Un local d'activité est prévu au RdC d'une partie du Hall E. Cette entité présente une alternance de construction en limite d'emprise publique ou en retrait. Cet aménagement permet des plantations actuellement inexistantes dans cet espace.

- Entité 03 : Au sud, un immeuble de bureaux (rue de Mai et Rue Ambroise Bully). Il s'ouvre au Nord sur la cours dont il forme le 3ème coté. Le rez de chaussée est occupé par un vaste local d'activité indépendant du reste de l'immeuble.

Les 3 entités s'élèvent en R+2 en Attique

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de proposer une programmation mixte avec une offre de logements avec des places de stationnement pour des populations variées (résidents, seniors) :

- 28 logements dont la destination reste à déterminer (Entité 1 : Hall D).
- 73 logements en accession libre (Entité 2 : Hall A, B et C)
- 40 logements en Résidence Service (Entité 2 : Hall E).
- 3 grands logements de Type T7 destinés à la location (Entité 2 : Hall B)

Une partie du projet a vocation à accueillir des activités dans la zone Sud du projet Entité 3 : immeuble de bureaux (Plateaux) en R+1, R+2 et Attique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La première étape des travaux a été la démolition du collège dont les bâtiments représentaient environ 2200 m², sur les parcelles cadastrales n°39, 40 et 42 de 6999 m². Cette phase de démolition et désamiantage a été autorisée par un Permis de Démolir (n° PD 027 681 2200533 délivré le 03/02/2022).

Les bâtiments sont maintenant pour la plupart démolis.

Il reste en place que la façade la plus ancienne portant le blason rue Saint Lazare et l'angle qui se tourne vers la rue de Mai. Cette façade est prévue d'être conservée pour venir recomposer le passé historique du site en servant de nouvelle façade à une des entités du programme.

Le détail du phasage des travaux n'est pas connu à ce stade précisément.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ensemble immobilier permettra le logement de familles et un local d'activité dans un quartier à forte dominante résidentielle, avec de nombreux pavillons individuels et quelques immeubles de logements collectifs et d'anciens manoirs transformés en plusieurs logements.

Le parking de stationnement sera uniquement souterrain sur 1 niveau, environ 153 places dont 24 PMR sont prévues. L'accès pour les véhicules (Entrées/sorties) se fera rue de Mai, entre les Entités 1 et 2, par une rampe (12%) à double sens de circulation. Un vaste local vélo, situé en sous-sol (187 places) sera accessible par cette rampe.

Les accès piétons se feront principalement :

- par la Rue de Mai (ou les cours ouvertes rue de Mai pour les Hall A, B, E) et l'accès principal de l'Entité 3,
- la cage C sera accessible par les aménagements paysagers et jardins donnant sur la Rue Saint Lazare
- pour le local d'activités (Entité 3) par une placette haute en contact avec la Rue Ambroise Bully (au Sud).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un permis de construire (qui n'est pas déposé à ce stade).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du site	6999 m2
Emprise au sol du projet	4067 m2
surface plancher	11320,33 m2
Hauteur : 2 étages et un attique (sommet de l'édicule d'accès technique; Entité 3)	15,71 m
Hauteurs des Entités 1 et 2	15,57 m et 11,81 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Rue Saint Lazare, de Mai, Ambroise Bully

Lieu-dit : _____

Localité : VERNON

Code postal : 2 7 2 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 9 ° 0 5 ' 3 6 " Lat. : 0 1 ° 2 8 ' 3 9 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de VERNON : Parcelles 39, 40 et 42 de la section XK. Zone UA du PLU

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF de type I les plus proches se situent à plus de 575 m au Nord du projet, le long de la rive droite de la Seine. Il s'agit de l'île Maurice, l'île des Tourelles à Vernon, l'île saint Jean et l'île Saint Pierre
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune arrêté de biotope dans un rayon de 10 km autour du site
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve Naturelle la plus proche se situe à environ 12 km en amont dans une boucle de la Seine (Boucle de Moisson). Le parc Naturel Régional du Vexin se situe à plus de 7 km à l'est.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan d'exposition au bruit le plus proche se situe à plus de 15 km au sud-ouest (il s'agit de l'aéroport d'Évreux)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est localisé à moins de 500 m de Monuments Historiques de la ville (Tour des Archives, Immeuble Bénac, Collégiale Notre Dame, Maison du Temps de Jadis). Les jardins de Bizy (conservatoire des parcs et jardins, classé MH) se situent à environ 1,6 km au sud-ouest et le Manoir de Grévain (classé MH) est à plus de 900 m au Sud-est. Absence de site inscrit au patrimoine mondial ou remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Zones humides avérées ou probables sont à plus de 2 km en bordure de la Seine (vers le sud-est).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vernon se situe dans le PPRI de la Seine (prescrit le 09/01/2020) Risques Inondation, remontées de nappes naturelles, crue à débordement lent de cours d'eau. La zone d'étude ne fait pas partie du périmètre défini de la zone inondée par remontée de nappe.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI de le Seine est prescrit. Le site d'étude est localisé en dehors des zone définies dans le PPRI (pour le risque inondation)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé dans BASIAS. Le sites basias en amont le plus proche est à environ 150 m des limites du site (ancienne gare). Les sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (ex-BASOL) les plus proches se situent à plus de 500 m à l'ouest.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vernon est en zone de répartition des eaux de l'Albien (ZRE qui s'étend sur 8 départements). Cette nappe se situe à une profondeur d'environ 40 m au droit du site. Le projet n'est pas de nature à impacter cette nappe.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données collectées auprès de l'ARS sur le site carto.atlassante.fr consulté en septembre 2023, le site à l'étude n'est pas situé dans un périmètre de protection d'un captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP). Les captages AEP les plus proches sont localisés sur la commune de Vernon : en rive droite de la Seine, en latéral hydraulique du site, à environ 700 m à l'est-nord-est et à environ 1,3 km à l'ouest, en latéral hydraulique du site d'étude.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est Giverny à plus de 2.5 km

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches (Directive Habitats) sont à plus d'1 km au Nord et à l'Est du site, en rive droite de la Seine. Il s'agit des grottes du mont Roberge et de la vallée de l'Epte.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bords de la Seine, avenues et Places de Vernon : sites classés (Av Léon Gambetta, Rue du Point du jour , Rue du vieux Château se situent à respectivement 230 m, 130 m et 110 m), ils sont classés pour leurs arbres ou tilleuls.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux utilisées seront prélevées sur le réseau d'eau potable de la ville. Il n'est pas prévu de forage.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nappe des alluvions est présente dans les alluvions anciennes de la Seine. Elle est à une profondeur estimative de 8 à 10 m. La nappe est théoriquement drainée par la Seine. Néanmoins et peut être sujet à des variations liées à celles du niveau de la Seine. Elle est en relation hydraulique avec la nappe de la Craie sous-jacente, en l'absence de niveau imperméable entre les formations alluviales et crayeuses.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux extraits pour réaliser le sous-sol sur toute l'emprise seront évacués vers des centres de stockage adaptés et autorisés. Une caractérisation des terrains est prévue dans le cadre d'un diagnostic des sols (en cours).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le programme de construction nécessitera des travaux d'excavation pour réaliser le sous-sol. Il n'est pas prévu d'apport de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le centre de Vernon qui dispose des réseaux d'alimentation en eau potable, et de réseaux d'assainissement. Aux abords du projet, ces réseaux se situent Rue de Mai, Rue Ambroise Bully et Rue Saint Lazare (diamètre 60 à 150 en fonte pour l'eau potable et en PVC en diamètre 200 pour les eaux usées).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en ville est éloigné des zones protégées. Par ailleurs c'est un site presque complètement imperméabilisé (présence de bâtiments, de cours de récréation). Seul un espace vert planté de 4 arbres sur environ 450 m2 se situe en bordure Nord-est. Le projet intègre dans cette zone un espace vert (avec une mare pédagogique).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est à plus de 1km du site Natura 2000 Habitats les plus proches (Les grottes du mont Roberge et la Vallée de l'Epte). par ailleurs la Seine sépare Vernon et ces sites.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site était occupé par le collège César Lemaître. Le site était majoritairement imperméabilisé (bâtiments, cour).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne de l'habitat et des activités de bureaux qui ne créeront pas d'impact sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'a pas accueilli d'activités polluante (BASIAS ou BASOL). Un diagnostic de pollution des sols est en cours.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Trafic des voitures sera lié aux véhicules stationnés au sous-sol (153 places). Compte tenu de la proximité du centre ville et de la gare, les déplacements seront réduits. Par ailleurs le projet prévoit la réalisation de 3 locaux pour les vélos (totalisant sur les 3 entités 257 places)
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bruits liés aux terrassements et à la phase de gros œuvre lors des travaux. Par sa vocation d'usage de logements et service, les bruits sont limités aux véhicules accédant /sortant du futur parking.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement est caractérisé par un habitat individuel et collectif.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les phases travaux et le site à terme (ensemble immobilier) ne sera Pas générateur de nuisance olfactive
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux: vibrations liées aux terrassements et réalisation des fondations, aux engins de chantier. En exploitation : site non générateur de vibration
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux : pas d'éclairage de nuit. Le projet prévoit des émission lumineuses limitées, éclairage doux des espaces végétalisés, lampes respectant les couleurs naturelles et ampoules sans rayons UV, des réflecteurs dirigés vers le sol et implantés sur des matériaux non réfléchissants, des candélabres à détecteur de passage.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site en phase travaux ou aménagé ne génère pas de rejet liquide. Les effluents (les rejets des eaux usées et eaux pluviales sont détaillées dans le paragraphe suivant effluents).
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets des effluents en phase travaux seront gérés dans le cadre du chantier (base vie raccordée au réseau EU). En phase exploitation, les eaux usées seront également raccordées aux réseaux existants. Le principe de gestion des eaux pluviales, est basé sur une hypothèse de perméabilité des sols (1.10-6 m/s à confirmer), une gestion des pluies : retour 10 ans, un rejet au réseau public à 2l/s soit 1,4l/s pour le projet. Le site est découpé en 2 bassins versants. Les eaux du BV1 (toitures et espaces sur dalles) collectées dans un bassin situé en sous-sol (108 m3, rejet dans les noues 1,2l/s, temps de vidange < 48h) et en surverse en gravitaire (présence de réseau et altimétrie à confirmer). Les eaux du BV2 seront infiltrées (2 noues, volume 70 m3), débit régulé à 1,4l/s vers le réseau public (dont 1,2l/s du bassin) et vidange (en moins de 54h).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets de chantier seront triés, séparés (containers, futs) : Plan de gestion des déchets. Si des déchets dangereux étaient produits, une traçabilité serait mise en place. En phase d'exploitation, les déchets seront les Ordures Ménagères, les déchets verts et recyclables qui feront l'objet de collectes gérées et mise en place par la ville de Vernon. Au niveau des bâtiments, des aires positionnées en limite d'emprise publique sont prévues pour accueillir les bacs d'Ordures ménagères et leur collecte. Le projet prévoit 5 locaux déchets dans les différentes parties (ou Entités) du projet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend en compte la dimension architecturale, paysagère et l'intégration dans l'environnement bâti. Une partie de la façade du collège est conservée. Il s'agit de la partie la plus ancienne qui fait l'angle de la rue Saint Lazare et de la rue de Mai : façades en brique et existence d'un blason en haut de la façade.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site était un collège, il devient un espace mixte de logements. L'usage du sol (milieu urbain) ne change pas. Le projet est une construction d'un programme mixte. Au niveau paysage, le projet s'articule autour de 2 espaces différents : - le lieu de promenade en recul de la rue de Mai - les jardins sur dalles en proximité et accès direct avec la rue de Mai.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Consultation des bases de données de l'autorité environnementale de la DREAL, de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), du CGED et les avis concernant les dossiers d'autorisation loi sur l'eau (base de données de la préfecture de l'Eure : Recueils des actes administratifs).

A partir de ces bases de données, 3 avis ont été émis en 2022 et 2023 pour des projets de parcs photovoltaïques sur la commune de Vernon (MRAe), qui sont éloignés de la zone d'étude (1 km minimum). Les avis mentionnent des demandes de compléments d'étude et/ou la recherche d'autres sites plus favorables.

La consultation des recueils spéciaux de la préfecture de l'Eure (entre juin et août 2023) n'a pas mis en évidence de dossier sur la commune de Vernon et/ou en lien avec le projet d'aménagement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La gestion des eaux pluviales est prévue conformément aux prescriptions du Règlement d'assainissement de Seine Normandie Agglomération. Le projet présente un risque de complexité à infiltrer la totalité des eaux à la parcelle par infiltration (sous réserve des retours des essais de perméabilité favorable). L'hypothèse prise pour les vitesses d'infiltration des 2 bassins est de 1.10^{-6} m/s.

La faisabilité du raccordement du bassin enterré reste à confirmer pour les eaux de surverse (trop plein pour des pluies issues du BV1 au delà de la décennale).

La Notice de gestion des eaux pluviales du 06/12/2023 est jointe en annexe complémentaire n°7.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la localisation du site, dans un environnement bâti entouré de zones d'habitats, de l'absence d'incidence sur des sites protégés et du projet d'aménagement, nous estimons que celui-ci ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Des confirmations et faisabilités restent en attente sur la gestion des eaux pluviales.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe complémentaire n°1 : Localisation des monuments historiques (MH)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe complémentaire 2 : Localisation des zones humides	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe complémentaire 3 : Localisation des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe complémentaire 4 : Localisation des Sites Basias Annexe complémentaire 5 : Localisation des Sites Classés ou Inscrits	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe complémentaire 6 : Extrait du Plan de prévention des Risques inondations de la Seine (secteur de Vernon) Annexe complémentaire n°7 : Notice de gestion des eaux pluviales (06/12/2023)	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom de Lagarde

Prénom Alexandre

Qualité du signataire Directeur Régional. Société COGEDIM NORMANDIE

À Rouen

Fait le 07/12/2023



Signature du (des) demandeur(s)

Directeur

Vincent CLOUS

 Certified by yousign

19-12-2023

